



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Guadeloupe et Martinique

Question au Gouvernement n° 2587

Texte de la question

PLAN D'ACTION CONTRE LE CHLORDÉCONE

M. le président. La parole est à M. Alfred Almont, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Alfred Almont. Madame la ministre de la santé et des sports, la contamination par les pesticides, au premier rang desquels la chlordécone, constitue, pour nos territoires antillais, en raison de son ampleur et de sa persistance dans le temps, un fléau sans précédent sur le plan de la santé, de l'environnement et du développement.

Certes, un plan d'action chlordécone 2008-2010 a été mis en oeuvre par le Gouvernement dans le but de renforcer les moyens de lutte contre la pollution des sols par ce dangereux pesticide interdit en France depuis 1990. Mais ce plan, que nous avons alors salué, ne serait plus suffisant ni adapté, compte tenu des récentes révélations des chercheurs. J'ajoute que certaines des études auxquelles ce plan a donné lieu font apparaître des signaux justifiant des recherches complémentaires. Ces révélations, qui s'ajoutent au développement d'autres pesticides dont on découvre les effets polluants, sont publiées dans la presse scientifique et reprises par la presse quotidienne. Elles sont, de fait, préjudiciables à l'image des Antilles, à l'heure où la pollution du milieu marin s'accroît.

À la suite de nos rencontres avec vos collaborateurs, nous prenons acte que M. le Premier ministre vient de confier au directeur général de la santé la coordination de la poursuite du plan chlordécone pour la période 2011-2013, en l'invitant à se rendre aux Antilles dans le courant du dernier trimestre de cette année afin de présenter l'avancement du plan d'action en cours ainsi que les esquisses d'un futur plan. Devant l'angoisse grandissante des populations et des professionnels, ce déplacement est l'occasion d'organiser une large communication autour tant des mesures engagées et des résultats déjà obtenus que de celles qui s'imposent désormais pour élargir de manière significative le travail entrepris.

Dès lors, pouvez-vous, madame la ministre, nous donner l'assurance que l'initiative du Gouvernement, que nous jugeons très opportune, est destinée à promouvoir une politique de conciliation sur le sujet et à mettre en oeuvre, dans la concertation la plus large, un véritable plan de sauvegarde sanitaire qui favorise l'émergence de pôles d'excellence écologique, au service de la santé et du développement, dans la droite ligne, d'ailleurs, du Grenelle de l'environnement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé et des sports.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé et des sports*. Monsieur le député, dès mon arrivée aux responsabilités, j'ai mis au premier rang de mes priorités l'affaire du chlordécone, qui frappe les Antilles et tout particulièrement votre terre de Martinique. Dans ce cadre, je mène, avec ma collègue ministre de l'outre-mer,...

M. Maxime Gremetz. Les députés UMP s'en vont ; ils pourraient tout de même écouter la ministre !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé*. ...avec Bruno Le Maire, ministre de l'agriculture, ainsi qu'avec le ministre de l'écologie et la secrétaire d'État chargée de l'écologie, des actions qui se déploient selon quatre axes : surveillance des populations qui ont été exposées au chlordécone ; réduction au maximum de cette exposition ; accompagnement des agriculteurs qui ont été touchés dans leur production ; enfin, surveillance particulière des populations qui cultivent des légumes racines, dans lesquels se concentre le chlordécone, afin d'éviter leur empoisonnement.

Nous agissons avec beaucoup de soin, en nous fondant sur des considérations scientifiques, et nous

accompagnons les agriculteurs. Ainsi nous avons pris un certain nombre de mesures d'interdiction, notamment de la pêche dans les rivières polluées, et nous observons attentivement les limites maximales de résidus. Bien entendu, il nous faut poursuivre notre action.

Par ailleurs, nous menons un certain nombre d'études scientifiques, notamment l'étude Karu-prostate, à laquelle vous avez fait référence. Nous ne sommes pas encore parvenus à prouver le lien entre l'augmentation des cancers de la prostate et l'exposition au chlordécone. J'ai donc saisi la Haute autorité de santé pour qu'elle juge de la pertinence d'une proposition de dépistage systématique du cancer de la prostate chez les hommes vivant aux Antilles. Dès que cet avis sera rendu, nous nous y conformerons.

J'ajoute que le Premier ministre a confirmé Didier Houssin dans son rôle de coordonnateur. Encore une fois, nous suivons cette question avec beaucoup de soin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. Mes chers collègues, la moindre des politesses serait que vous attendiez la suspension de la séance pour quitter l'hémicycle, et cela vaut également pour les membres du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Almont](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2587

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 octobre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 octobre 2010